

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

17/08/2020

N° E20000046 /13

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 28/07/2020, la lettre par laquelle le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet une demande d'autorisation environnementale relative à l'évolution et l'optimisation des conditions d'exploitation de l'installation de stockage des déchets non dangereux du centre de stockage de déchets ultimes (CSDU) de Valensole dont le périmètre s'étend également sur les communes de Manosque, Gréoux-les-Bains et Volx et sur la mise en place de servitudes d'utilité publique.

Vu le code de l'environnement.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020.

DECIDE

Article 1^{er} : M. Jean-Louis MAILLAND est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et à M. Jean-Louis MAILLAND.

Fait à Marseille, le 17/08/2020

La Présidente,



Dominique BONMATI